## RÉPUBLIQUE FRANCAISE Département du TARN Arrondissement de CASTRES

Envoyé en préfecture le 01/07/2021 Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

ID: 081-218101822-20210628-DE202134-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

## COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

#### **SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021**

Nombre de Membres

- Afférents

19

19

- En Exercice: - Présents : 16

- Ayant pris part : 18

Date de convocation 21/06/2021

Date d'affichage 21/06/2021

L'an deux mille vingt et un et lundi vingt-huit juin à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Présents: M. Jean-Paul CHAMAYOU; M. Jean-François COMBELLES; Mme Marie-Claude ROBERT; M. Jean MARTINEZ; Mme Mélanie BOCCALON; M. Jean-Pierre LESCURE; Mme Marie-Line CLUZEL; M. Jean-Marie BRU; M. Daniel CAMP; Mme Pascale BARNA-LEGRAND; Mme Héléna POLDERVAART; M. David FRANCO; Mme Pauline MARCOU MADER; Mme Aline COUTAREL; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Excusée représentée: Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par Mme Pauline MARCOU MADER et M. Alain JAME représenté M. Raoul de RUS.

Excusé: M. Christian BAÏSSE.

Madame Pascale BARNA-LEGRAND a été nommée Secrétaire de Séance.

### Délibération N°2020-34:

Loyer « Buvette de Bezan » - Tarification saison estivale 2021

Considérant la délibération du Conseil Municipal n°2020-106 en date du 30 novembre 2020 instituant la tarification en matière de loyers des immeubles communaux ;

Considérant la demande de mise à disposition du local de la buvette de Bezan émanant de Madame PUECH Emilie en date du 17 mai 2021;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'abroger la tarification « Buvette de Bezan 2021 » délibérée le 30 novembre 2020 pour fixer le nouveau tarif qui sera appliqué dans le cadre de la convention à établir pour cette nouvelle mise à disposition.

Il propose au Conseil Municipal de fixer le loyer à 300,00 € charges comprises (eau et électricité).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ADOPTE le tarif « buvette de Bezan » proposé pour la saison estivale 2021 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention « buvette de Bezan » à intervenir, ainsi que toutes les autres pièces qui s'y rapportent.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean PERFORMAYOU.